



Bilan hebdomadaire COVID-19

En date du : 3 février janvier 2021	CAS SUR LA COMMUNAUTÉ
Cas confirmés depuis le début de la pandémie	48
Cas rétablis	48
Cas actif(s)	0

*Source : Direction de Santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

NOUVELLES RÈGLES ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

CORONAVIRUS (COVID-19)

2 fév.

NOUVELLES RÈGLES
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR (1 DE 2)

En vigueur dès le 8 février pour toutes les régions en zone rouge

Mesures maintenues :

- Couvre-feu entre 20 h et 5 h
- Interdiction de rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés
- Télétravail obligatoire

Assouplissements :

- Réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- Réouverture des musées et des bibliothèques
- Reprise des activités extérieures rassemblant un maximum de 4 personnes (incluant les cours)
La règle des 2 mètres doit être respectée en tout temps

Le respect des mesures sanitaires demeure essentiel

Plus de détails d'ici le 8 février sur :
[Québec.ca/covid-19](https://quebec.ca/covid-19)

Votre gouvernement

Québec